

**PED-04 : Cérémonie de purification
« Smudging »**

**EN VIGUEUR : 2025-01-28
RÉVISÉE LE :**

OBJET

La présente directive administrative est présentée conformément à la métadirective ADM-01 – *Élaboration, révision et adoption d’une directive administrative* et découle de la politique 3.3 – *Traitement des parents, des tuteurs et des élèves*, et à ce titre, fait l’objet d’un rapport annuel de monitoring.

Le Conseil scolaire catholique des Grandes Rivières (CSCDGR) reconnaît l’importance d’assurer un environnement d’apprentissage accueillant, respectueux et inclusif. De ce fait, le CSCDGR a adopté des mesures adaptées aux perspectives culturelles autochtones dans sa planification et sa programmation scolaire, en collaboration avec divers partenaires autochtones et la communauté scolaire.

La présente directive administrative vise à favoriser la compréhension et à proposer des démarches selon la tradition des cérémonies de purification (*Smudging*).

DESTINATAIRES

La présente directive administrative s’adresse aux membres du personnel, aux élèves, aux parents et aux membres de la communauté du CSCDGR.

DÉFINITIONS

Autochtone : Selon la définition utilisée dans le paragraphe 35 (2) de la *Loi constitutionnelle de 1982* (article 35), selon laquelle les « peuples autochtones du Canada » comprennent les Premières Nations, les Métis et les Inuit du Canada.

Cérémonie de purification : Se définit comme étant une tradition commune à de nombreux peuples des Premières Nations, Métis et Inuit transmise de génération en génération et qui consiste à brûler une ou plusieurs plantes médicinales provenant de la Terre pour aider à purifier l’air, l’esprit, les pensées et les émotions.

Élève autochtone : Se définit comme étant l’élève d’ascendance autochtone, soit des peuples des Premières Nations, Métis ou Inuit qui habite dans :

- a) Des collectivités des Premières Nations et qui fréquentent des écoles élémentaires ou secondaires financées par la province dans le cadre d’une entente de l’approche réciproque en éducation; ou
- b) un lieu relevant de la compétence d’un conseil scolaire et fréquentant des écoles élémentaires ou secondaires financées par la province.

Enseignements sacrés : Se définissent comme étant un ensemble d'enseignement sur le comportement humain, tels l'humilité, l'honnêteté, le respect, le courage, la sagesse, la vérité et l'amour.

Personne responsable : Se définit comme étant un adulte ou un élève autochtone qui possède les enseignements sacrés tels que définis ci-haut.

MODALITÉS D'APPLICATION

DESCRIPTION

1. Caractéristiques communes

Il est reconnu et compris que les peuples autochtones ont des langues et des cultures diverses. Toutefois, dans cette diversité, voici des caractéristiques communes auxquelles nous pouvons nous référer :

- a) La « **vision autochtone du monde autochtone** », soit les principes directeurs et les valeurs traditionnelles des sociétés autochtones, souligne la façon dont les peuples autochtones se perçoivent par rapport au monde. Il s'agit d'un processus holistique où l'apprentissage se fait dans différentes sphères de l'expérience humaine, incluant les dimensions spirituelles, physiques, émotionnelles et intellectuelles. La vision du monde peut également tenir compte des relations et des expériences du passé, du présent et de l'avenir comme étant interconnectées.
- b) La « **perspective autochtone** » est fondée sur la vision du monde distincte des cultures autochtones. Dans cette vision du monde, les êtres humains vivent dans un univers créé par le Créateur et ont besoin de vivre en harmonie avec la nature, entre elles et eux et avec elles-mêmes et eux-mêmes. Les peuples autochtones expriment cette vision du monde d'une façon différente et à l'aide de partage d'enseignements, de cultures, de traditions, ainsi que de transmission des savoirs.

2. La cérémonie de purification

La cérémonie de purification est une tradition commune à de nombreux peuples autochtones transmise de génération en génération et qui consiste à brûler une ou plusieurs plantes médicinales provenant de la Terre pour aider à purifier l'air, l'esprit, les pensées et les émotions. Historiquement, les peuples métis et inuit ne procédaient pas à des cérémonies de purification. De nos jours, certains Métis ont intégré les cérémonies de purification à leur mode de vie.

Les quatre (4) plantes médicinales sacrées qui sont utilisées le plus couramment durant les cérémonies des Premières Nations sont le tabac, la sauge, le cèdre et le foin d'odeur. Selon les traditions de nombreux peuples autochtones, la purification permet de nous arrêter, de ralentir le rythme, d'être attentives et attentifs et de nous concentrer. Elle nous incite à nous souvenir, à établir des liens et à nous ancrer dans l'événement, la tâche ou le but en question. Elle nous permet également de nous libérer de la négativité. Se sentir calme et en sécurité durant la purification permet de lâcher prise et d'être en équilibre.

Les cérémonies de purification varient d'une nation à l'autre; toutefois, elles sont toujours considérées comme un moyen de se purifier. La purification fait partie « de la façon de faire les choses » et fait partie de la façon de mener « une bonne vie ».

PROCESSUS

Éléments importants à considérer avant de procéder à une cérémonie de purification

- a) La purification se fait toujours sur une base volontaire. Les gens ne devraient jamais être forcés de participer ou être soumis à des pressions. Il est tout à fait acceptable pour une personne de dire qu'elle ne veut pas se purifier. Dans un tel cas, la personne peut choisir de demeurer dans la pièce, tout en s'abstenant de participer, ou quitter la pièce durant la cérémonie de purification. Le respect de toutes et de tous est un principe directeur dans toutes les pratiques autochtones.
- b) Il ne faut pas considérer la cérémonie de purification comme un geste qui remplace ou est équivalent aux prières catholiques. Ce sont deux choses différentes avec des intentions différentes.
- c) La cérémonie de purification est dirigée par une personne qui comprend la nature de la purification et son but. Cette personne peut être une aînée ou un aîné, une éducatrice culturelle ou un éducateur culturel ayant été invité à l'école, une personne qui connaît la tradition de la cérémonie de purification, un parent, une tutrice, un tuteur, ou un élève.
- d) Un élève avec les enseignements et les connaissances sur la purification peut se purifier lui-même ou elle-même. La présence d'un membre du personnel est obligatoire seulement lorsque les herbes sacrées sont allumées.
- e) Le foin d'odeur, la sauge, le tabac et le cèdre sont les plantes médicinales à utiliser dans les écoles du CSCDGR pour les cérémonies de purification.
- f) Il est important de communiquer avec les parents, tutrices, tuteurs, les membres du personnel et les élèves afin de leur expliquer en quoi consiste une cérémonie de purification, la raison pour laquelle les gens se purifient, ainsi que le moment et le lieu où aura lieu la cérémonie de purification. Les personnes devraient se sentir libres de poser des questions, d'exprimer les préoccupations qu'elles pourraient avoir sur le processus.
- g) Bien que les cérémonies de purification représentent peu de risque pour la santé, il faut s'assurer que la cérémonie de purification n'affecte pas les élèves et les membres du personnel qui sont atteints d'asthme sévère ou qui ont de graves problèmes respiratoires. Il est important d'informer les parents, tutrices et tuteurs, les membres du personnel et les élèves qu'il leur est possible de communiquer avec la personne responsable de la cérémonie afin de discuter de toutes adaptations qui pourraient être nécessaires.
- h) La cérémonie est annoncée le matin et une affiche est apposée sur la porte du local pour indiquer qu'une cérémonie de purification aura lieu à l'école et informer la communauté scolaire qu'elle est effectuée dans le cadre de la fonction scolaire. La purification peut faire partie d'une expérience d'apprentissage ou d'un cours, être tenue durant une activité, un programme régulier d'une journée scolaire ou une rencontre.

- i) Les plantes médicinales sacrées, les allumettes de bois, la plume ainsi que le récipient (coquillage, bol en céramique ou en pierre, casserole en cuivre, en laiton ou en fonte) doivent être toujours placés dans un endroit sécuritaire.
- j) La cérémonie peut avoir lieu dans l'école ou à l'extérieur, selon les conseils donnés par la personne qui dirigera la cérémonie de purification.
- k) La personne responsable de la cérémonie s'assure que :
 - La cérémonie ait lieu dans une pièce bien aérée;
 - des ventilateurs accessibles aux enseignantes et enseignants, au besoin;
 - des purificateurs d'air accessibles aux enseignantes et enseignants, au besoin.

Processus de la cérémonie de purification

Lors de la cérémonie de purification, les participants purifient leurs mains avec la fumée, comme s'ils les lavaient. Ensuite, la fumée est dirigée vers la tête, les yeux, les oreilles, la bouche et le corps. Ces gestes symbolisent l'importance d'avoir de bonnes pensées, de voir de bonnes actions, d'entendre des paroles bienveillantes, de prononcer des bonnes paroles et de se présenter sous son meilleur jour.

Après la cérémonie de purification, la personne qui dirige la cérémonie surveille les herbes sacrées jusqu'à ce qu'elles s'éteignent. Certaines personnes enterrent les cendres, alors que d'autres les remettent dans la nature ou dans un feu sacré.

RÉFÉRENCES ET FONDEMENTS LÉGISLATIFS

- [*Commission ontarienne des droits de la personne : Pratiques spirituelles autochtones*](#)
- [*Commission ontarienne des droits de la personne : la croyance et les droits de la personne des peuples autochtones*](#)
- [*Protocole et orientations sur les cérémonies de purification à l'intention des divisions scolaires, Gouvernement du Manitoba, Direction générale de l'inclusion des Autochtones, Winnipeg \(Manitoba\) Canada, 2019*](#)

DIRECTIVES ADMINISTRATIVES ASSOCIÉES

PED-03 : Éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuit
 ADM-03 : Équité et éducation inclusive
 ELE-03 : Admission des élèves (en révision)
 PA-6135 : Élèves ayant des affections médicales prédominantes (en révision)
 PA-6121 : Auto-identification volontaire et confidentielle des élèves autochtones (en révision)

ANNEXES

Annexe 1 – Lettre aux parents
 Annexe 2 – Affiche pour signaler une cérémonie de purification



CONSEIL SCOLAIRE
CATHOLIQUE DES
**GRANDES
RIVIÈRES**

Le _____ (date)

Chers parents, tutrices, tuteurs,

Le _____ (date), nous allons accueillir _____ (nom de l'invité ou de l'invitée) dans notre école. Il est possible que votre enfant choisisse de participer à une cérémonie de purification, connue sous le nom de « smudging » en anglais.

La cérémonie de purification est une tradition commune à de nombreux peuples autochtones transmise de génération en génération et qui consiste à brûler une ou plusieurs plantes médicinales provenant de la Terre pour aider à purifier l'air, l'esprit, les pensées et les émotions. Historiquement, les peuples métis ne procédaient pas à des cérémonies de purification. De nos jours, certains Métis ont intégré les cérémonies de purification à leur mode de vie.

Selon les enseignements autochtones, la purification nous permet de nous arrêter, de ralentir le rythme, d'être attentives et attentifs et de nous concentrer. Elle nous incite à nous souvenir, à établir des liens et à nous ancrer dans l'événement, la tâche ou le but en question. Elle nous permet également de nous libérer de la négativité. Se sentir calme et en sécurité durant la purification nous permet de lâcher prise et d'être en équilibre.

La purification se fait toujours sur une base volontaire. Les gens ne devraient jamais être forcés de participer ou être soumis à des pressions. Il est tout à fait acceptable pour une personne de dire qu'elle ne veut pas se purifier. Dans pareil cas, la personne peut choisir de rester dans la pièce tout en s'abstenant de participer, ou quitter la pièce durant la cérémonie de purification. Le respect de toutes et de tous est un principe directeur dans toutes les pratiques autochtones.

Si vous ne souhaitez pas que votre enfant participe, merci d'en informer l'école.

(Signature de la direction d'école)

Une cérémonie de purification « smudging » aura lieu dans ce local



CONSEIL SCOLAIRE
CATHOLIQUE DES
**GRANDES
RIVIÈRES**

Date : Le _____
Heure : _____

Notez qu'il pourrait y avoir des odeurs et de la fumée lors de la cérémonie.